

Testament de Louis VIII commentaire

Par **Droit**, le 21/11/2011 à 14:06

Où en êtes-vous pour le td de cette semaine en histoire du droit! Il est super dur son testament... Jsais pas par où commencer...

Par **melmel**, le 21/11/2011 à 14:44

perso je le trouve pas si difficile que ça... il parle de la pratique de l'apanage.

Par **Droit**, le 21/11/2011 à 14:48

Et bien je m'adresse à Bdx 4 mais j'accepte aussi l'opinion des autres. C'est toujours intéressant mais moi j'ai fait des recherches sur Louis VIII, Louis XI, et ses autres fils qui lui succèdent mais à part l'apanage, je trouve ps en quoi on peut faire un commentaire sur un testament, je trouve pas l'intérêt de ce testament en dehors de l'histoire qu'il fait ressortir des successions de Louis VIII etc... Si vous pouvez m'aider à me lancer, à troyver des axes de recherche. Je vois pas quels points importants il dégage du cours...

Par **Droit**, le 21/11/2011 à 14:52

En plus, l'apanage c'est lorsque les terres sont attribuées à un prince et que à sa mort elles reviennent à la royauté mais dans le texte je vois pas comment il dégage l'idée d'apanage puisqu'on est en plein dans la succession...

Par **melmel**, le 21/11/2011 à 14:54

moi j'ai parlé de l'apanage avec la règle de la primogéniture, et des limites qu'ont les apanagistes avec la clause de réversion, mais aussi du principe de masculinité.

Par **melmel**, le 21/11/2011 à 14:55

oui on est dans la succession mais l'apanage car il donne à ses fils qui n'ont pas reçu la couronne des comtés qui reviennent au royaume si le fils meurt. Louis VIII l'indique dans le paragraphe 2 quand il parle de son second fils.

Par **Droit**, le 21/11/2011 à 15:02

Ah oui parce que l'ainé Louis IX reçoit toutes les terres à la simple exception des comtés destinés aux puînés quoi.. Dc oui on parle bien d'apanage pardon.
Donc priorité sur l'ainé et puis pour le principe de masculinité vous avez mis ça pck dans le texte ça montre clairement que les femmes sont exclues ou autre ? Pck j'ai un doute sachant que l'on parle de Elisabeth ...

Par **melmel**, le 21/11/2011 à 15:04

oui c'est ça ^^

pour le principe de masculinité j'en ai parlé parce que les filles ne reçoivent que de l'argent et non des terres, mais bon après c'est peut-être pas ça...

Par **L1droit**, le 21/11/2011 à 15:09

Pour moi il faut bien parler des apanages et de la règle de primogéniture, mais pour ce qui est du principe de masculinité je n'en suis pas sûre, car ce principe là c'est affirmé au 14ème siècle ...

Par **L1droit**, le 21/11/2011 à 15:22

Avec quelques recherches sur le principe de masculinité je confirme qu'il faut en parler.

Par **melmel**, le 21/11/2011 à 15:23

ça me rassure alors ^^

Par **L1droit**, le 21/11/2011 à 15:31

En fait le principe de masculinité est posé dans la loi salique. Mais cette question de principe de masculinité n'a pas été posée jusqu'à la période des rois maudits donc dans la période que

nous étudions, aucun problème d'héritier mâle, enfin bref j'hésite toujours ... Je pense que dans le corps du devoir il faut l'exprimer mais je ne sais vraiment pas si l'on doit en faire une partie ou un A, B...

Par **melmel**, le **21/11/2011** à **15:33**

moi j'en ai fait un B dans ma deuxième partie parce que sinon je savais pas trop quoi dire dessus pour arriver à en faire toute une grande partie.

Par **Droit**, le **21/11/2011** à **15:34**

Oui voilà je sais pas si il faut e faire carrément une partie ou pas mais finalement il faut en parler pck que mm si il s'affirme plus y tard, il provient de la loi salique dc avant.. Du coup, vous avez mis les principes différents en tant que partie ou vous en faites des sous-parties ou s-s. parties? Pck c intéressant cme démarche mais il fo une problématique cohérente ac ca...

Par **Droit**, le **21/11/2011** à **15:41**

Donc au niveau de la problématique c'est clair que ca tourne autour de la succession royale mais au point de dire juste comment s'établit la succession royale en France au 13ème siècle, je sais pas si c'est trop large .. Ca me le parait en tt cas mais jvois pas trop cmt relier les différents points ds la problématique... Help.

Par **L1droit**, le **21/11/2011** à **17:09**

Le plan colle à peu près au fil du texte, tout d'abord on nous parle de l'héritier principal (masculinité + primogéniture) et après on nous parles des apanages. Après franchement moi aussi j'ai du mal à trouver un plan qui colle vraiment à ce que je veux dire ...

Par **L1droit**, le **21/11/2011** à **17:57**

Pour t'aider j'ai besoin de ta problématique ...

Par **Droit**, le **21/11/2011** à **21:11**

Bah j'ai appris que dans un commentaire de texte fallait pas de problématique précise mis un

plan structuré et j'ai discuté ac des gens qui ont eu le td d'histire et il faut bien parler de l'apanage et ses limites en grand 2 puis grand 1 c surtt la primogéniture et le principe de masculinité dc on était sur la bonne voie jpense.. On verra bien je vais étudier ces points là

Par **Wonder33**, le **21/11/2011** à **22:19**

Vous avancez? [smile16]

Par **L1droit**, le **22/11/2011** à **00:41**

Ah bah alors nous sommes tous sur la bonne voie :D oui moi il me reste juste à finir mon B du II et à conclure :) et vous?

Par **Camille**, le **22/11/2011** à **07:05**

Bonjour,
Pas de modo dans le coin pour sanctionner l'utilisation du SMS ? Les usages contraires à la Charte se perdent sur ce forum de Droit.
[smile31]

Par **Ndlefou**, le **23/11/2011** à **16:34**

tout dépend de la problématique

Par **L1bdx 4**, le **21/11/2012** à **13:37**

Salut salut !
pouvez vous me donner le plan s'il vous plait ? j'étais abstente a la correction du td, et je pense qu'il va falloir réviser ca pour l'examen du 1er décembre
je connais personne en TD, pouvez vous me donner un plan corrigé ?
merci a vous et bon courage !!!!

Par **melmel**, le **26/11/2012** à **20:59**

L1 bdx 4, t'as réussi à récupérer le plan ou pas finalement ?